



Nuit blanche à Stockholm



La Libre Escapade

Du 3 au 7 juillet 2024





PREFERENCE TRAVEL TEAM

LIC. A 1652

Rue des Francs 79 boite 4 – 1040 Bruxelles Tél: 02/647 30 00 INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

BRUXELLES >> STOCKHOLM

En après-midi, rendez-vous à l'aéroport de Bruxelles Zaventem pour prendre un vol direct de la compagnie Brussels Airlines à destination de Stockholm.

Arrivée à Stockholm en fin de journée et accueil par votre quide francophone.

Transfert en bus vers le quartier de Gamla Stan, la vieille ville de Stockholm et tour d'horizon de la ville.

Gamla Stan, c'est la cité médiévale. La vieille ville est pourvue de rues sinueuses ponctuées de jolies petites places et de vieilles maisons colorées à pignons. On y trouve le château royal, mais aussi pas mal de palais. La vieille ville est vraiment charmante, pour son atmosphère vivante aux nombreux lieux de rencontre.

Fondée en 1250, Gamla Stan est le premier centre historique de Stockholm. Composée de quatre îles, elle a été créée pour des raisons stratégiques et s'est développée grâce au commerce de la Ligue Hanséatique.



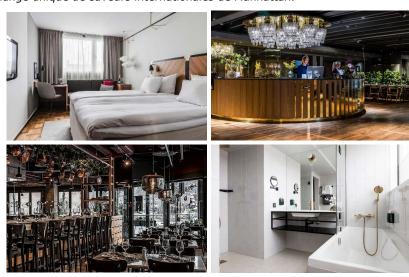


Transfert et installation à l'hôtel.

Dîner et nuit à l'hôtel Clarion hotel Amaranten 4*.

Situé dans le quartier animé de Kungsholmen qui est joliment entouré d'eau et de jolis sentiers de promenade, Le Clarion Hotel Amaranten se trouve à proximité des attractions, des boutiques et de l'animation du centre-ville.

Le restaurant Kitchen & Table a été conçu par le célèbre chef suédois, Marcus Samuelsson. Il allie le meilleur des ingrédients scandinaves locaux au mélange unique de saveurs internationales de Manhattan.



La Libre Escapade by Preference – Nuit Blanche à Stockholm

STOCKHOLM Jeudi 4 juillet

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ en transport en commun afin de débuter les visites avec la vieille ville de Gamla Stan.

Visite de la cathédrale Storkyrkan.

Elevée en 1306, elle est consacrée à Saint-Nicolas. Elle a subi de nombreuses transformations pour couronner ou marier les rois au fil des siècles. Si l'intérieur est de style gothique, la chaire et les chaises royales sont baroques. L'un de ses trésors

est la magnifique sculpture de Saint-Georges tuant le dragon, réalisé en chêne et corne d'élan par Bernt Notke en 1489.





Déjeuner en cours de route.

Ensuite, embarquement pour une croisère panoramique dans Stockholm.

Stockholm, appelée aussi la « Venise du Nord », est une ville émergeant gracieusement des eaux. Vous voguerez dans un dédale de canaux étroits et de baies ouvertes pour traverser lentement les îles de la Cité. Au fil de la visite, laissez-vous porter par les commentaires sur les élégants édifices et les monuments qui font la célébrité de cette ville.

Dîner dans un restaurant local.

Nuitée à l'hôtel.

STOCKHOLM VENDREDI 5 JUILLET

Petit déjeuner à l'hôtel.

Visites à pied et en transports en commun.

Début des visites avec l'Hôtel de ville : le Stadshuset.

Fleuron architectural national, le Stadshuset témoigne des influences du gothique nordique et des écoles d'Italie du Nord. Construit entre 1911 et 1923, il est surmonté des trois couronnes dorées, symbole héraldique de la Suède. Le « hall bleu » reçoit chaque année le banquet qui suit la remise du prix Nobel tandis que la salle dorée, couverte de mosaïque d'or, constitue le clou de la visite.







Promenade sur les quais pout atteindre le bateau qui vous emmènera vers **Drottningholm**, l'île située en pleine nature à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de la ville, pour la visite du palais où le roi et la reine de Suède ont choisi de résider.

L'ensemble de Drottningholm, inscrit au patrimoine de l'Unesco, avec son château, son théâtre construit en 1766 et parfaitement préservé, son pavillon chinois et ses jardins, est le meilleur exemple de résidence royale d'Europe du Nord du 18^e siècle inspirée par le modèle du château de Versailles.

Le Palais royal érigé sous sa forme actuelle vers la fin du 17^e siècle fut l'un des édifices les plus luxueux de son époque. Son architecte Tessin l'Ancien s'inspira des architectures françaises et italiennes. Il conçut la somptueuse chambre d'apparat de la reine Hedvig Eleonora. La bibliothèque, quant à elle, fut décorée avec goût au 18^e siècle par Jean Eric Rehn, alors que les peintures en trompe-l'œil de Johan Sylvius donnent à l'escalier principal une remarquable impression de profondeur.

Promenade au sein du domaine suivie de la visite du château et du théâtre.

Le Théâtre du Château de Drottningholm a été construit en 1766 sous le règne de Gustave III (1771-1792). Le Théâtre sombre dans l'oubli quelque temps après la mort du souverain. Il ne rouvrit qu'en 1922, sous la direction de l'historien Agne Beijer. Certaines adaptations furent faites au 20e siècle, telle l'installation de l'électricité, mais le Théâtre et son contenu restèrent largement intacts et fidèles aux exigences et au style original du 18e siècle. La machinerie reste aujourd'hui encore en état de fonctionnement et représente un témoignage de l'artisanat déployé alors ; les mécanismes de scène incluent



trappes, voitures de nuage et machines à vent et à tonnerre. Quinze des ensembles originaux de décors de cette époque ont été conservés. Ces ensembles, et vingt autres incomplets, ont été copiés et sont aujourd'hui utilisés lors de productions d'opéra.

Déjeuner dans un restaurant local et retour en ville par bateau. Retour à l'hôtel. Dîner et nuit. STOCKHOLM Samedi 6 juillet

Petit déjeuner à l'hôtel.

Visites à pied et en transports en commun.

Direction l'île de Djurgarden et première arrêt au **musée Vasa,** inauguré en 1990, il est l'un des musées les plus visités de Scandinavie. Visite guidée du musée.

Le Musée maritime Vasa (*Vasamuseet*), situé sur l'île de Djurgarden, expose un navire de guerre de 64 canons qui a coulé à la sortie du port lors de son voyage inaugural en 1628. La visite de ce vaisseau, presqu'entièrement intact, permet d'évoquer son histoire suprenante et celle du siècle d'Or de la Suède.





Promenade en direction du **musée en plein air de Skansen.** Visite du musée.

Skansen est un musée de plein air ainsi qu'un parc zoologique fondé en 1891 par Artur Hazelius afin de montrer le mode de vie en Suède durant les siècles passés. Au 19^e siècle, la Suède, comme beaucoup d'autres pays européens, subit de profonds changements. Son mode de vie très rural laisse place à une



société industrialisée, laissant craindre à beaucoup une perte de l'histoire des traditions et coutumes nationales. Artur Hazelius crée alors le premier musée de plein air au monde sur une colline voisine. Cet espace avec ses maisons, ses artisans et animaux en provenance de toute la Suède illustre l'évolution historique du pays. C'est aussi un lieu vivant où sont célébrées les fêtes traditionnelles tout au long de l'année.

Déjeuner et temps libre dans le parc afin de découvrir le parc animalier, les habitations traditionelles ou encore les animations proposées.

En après-midi, découverte à votre rythme de Djurgarden et de ses attractions. Sous les recommendations du guide, vous pourrez flâner le long des quais avec un arrêt au jardin de Waldemarudde, visiter le musée ABBA ou encore le captivant musée des épaves ou des vikings (visites non incluses au programme).

Dîner dans un restaurant local. Nuit à l'hôtel. STOCKHOLM DIMANCHE 7 JUILLET

Petit déjeuner à l'hôtel.

Formalités de sortie et visites à pied et en transports en commun.

Route vers Hötorget, place animée, dominée par le **Konserthuset** ou maison des Concerts, siège de l'Orchestre philarmonique de Stockholm. Visite extérieure.

Inauguré en 1926, cet imposant bâtiment à colonnes accueille chaque 10 décembre la cérémonie des prix Nobel de physique, chimie, médecine et littérature. L'immense fontaine représentant Orphée est l'œuvre de Carl Milles (1936).

Sur le chemin vers les Halles de Stockholm, véritable institution depuis 1888, restaurées il y a quelques années, découverte du charmant **quartier Östermalm**, émaillé de splendides monuments.

Déjeuner libre dans les Halles.

Retour vers l'hôtel afin de récupérer les bagages.

Transfert vers l'aéroport et fromalités denregistrement.

En fin d'après-midi, envol vers Bruxelles avec la compagnie Brussels Airlines.

Fin de votre séjour

LF PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS.

PRIX REDUIT (-150 €/personne) pour toute inscription jusqu'au 15/05/2024 :

Le prix par personne en chambre double : 2.895 €

Le supplément single est de : 595 €

PRIX NORMAL - inscription à partir du 16/05/2024 :

Le prix par personne en chambre double : 3.045 €

Le supplément single est de : 595 €

CE PRIX COMPREND:

- Les vols internationaux avec la compagnie régulière Brussels Airlines, en classe économique.
- Les transferts et transports mentionnés en bus climatisé.
- L'excursion en bateau dans l'archipel.
- Un pass pour les transports en commun.
- ✓ Le logement à l'hôtel Clarion hotel Amaranten 4* (ou similaire).
- Les repas mentionnés au programme.
- Les entrées aux musées, visites et excursions telles que mentionnées au programme.
- L'accompagement professionnel de Bruxelles à Bruxelles.
- Les services de guides locaux.
- La prime du Fonds de Garantie.
- La TVA d'application.
- Les taxes d'aéroport (sous toute réserve de modification, à ce jour ± 76 €).

CE PRIX NE COMPREND PAS:

- Les boissons.
- Les déjeuners libres des jours 4 et 5.
- Les différents pourboires et les dépenses personnelles.
- Les assurances.

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et TVA en date du 18/04/24

REMARQUES IMPORTANTES:

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'une carte d'identite en cours de validite. Pour les autres nationalités, veuillez contacter les ambassades.

LES PHOTOS SONT PRESENTEES A TITRE ILLUSTRATIF ET SONT NON CONTRACTUELLES.

A RENVOYER CHEZ: PREFERENCE - TRAVEL TEAM (LIC. A 1652)

Rue des Francs, 79 boite 4 - 1040 Bruxelles

TEL: 02/647 30 00

INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNE(E),		
OM: PRENOM:		
ADRESSE :		
N° POSTAL : LOCALITE	:	
TELEPHONE :	GSM:	FAX :
ADRESSE E-MAIL :		
RESERVE PLACE(S) POUR LE V	OYAGE EN REFERENCE	
Donnees Passager N°1 (TELLES QUE MEN	TIONNEES SUR LA CARTE D'IDENTITE)	
Nom :	Prenom:	M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)
DATE & LIEU DE NAISSANCE :		Nationalite :
N° DE CARTE IDENTITE :	DATE D'EMISSION :	Date d'expiration :
Donnees Passager N°2 (TELLES QUE MEN	TIONNEES SUR LA CARTE IDENTITE)	
Nom :	Prenom:	M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)
DATE & LIEU DE NAISSANCE :		Nationalite :
N° DE CARTE D'IDENTITE :	DATE D'EMISSION:	DATE D'EXPIRATION:
TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE A 1 LIT	☐ DOUBLE A 2 LITS ☐ DOU	BLE A PARTAGER
EN OPTION: ASSURANCE AUPRES DE «	ASSURINCO »	
Annulation (HORS EPIDEMIES) - PRIME DE 4	% SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER	
☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE		
☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE		
Multirisques (annulation + assistance -	+ BAGAGES +EPIDEMIES DONT COVID) – PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER
☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE		
☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE		

PRIX:	□ Avantage: Prix presto jusqu'au 15/05: 2.895 €	
	\square Apres le 15/05, le prix par personne en chambre double est de : 3.045 \bigcirc	
	☐ LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE :595 €	
	Taxes d'aeroport incluses - sous reserve de modification par la compagnie aerienne	
Un acompte de 30	0% est payable <u>a la reservation</u> sur le compte bancaire KBC au nom de : Travel Team S.A.	
LE SOLDE DU DOSSIE	ER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR <u>LE 3 JUIN 2024.</u>	
PAIEMENTS:	IBAN: BE92 7440 6349 9223 SWIFT/BIC: KREDBEBB RÉFÉRENCE: STOCKHOLM VLL, D.3818	
EN CAS DE PAIEMENT I	PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTEES.	
& REPRESENTATIVE	SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE A FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSUL S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES A FORFAI EMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).	
EN CAS DE SOUSCR CONTRAT.	IPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES D	
	ENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. A UTILISER MES DONNEES PERSONNELLES DU PRESENT FORMULAIR DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ETRE TENU INFORME DES DIFFERENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAI	
FAIT A	, LE	
SIGNATURE POUR AC	CORD:	

CONDITIONS GENERALES DE VENTES - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judicaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière par le Fonds de Garantie Voyages® mail@gfg.be

Lic Cat A 1652 01/07/2018